



DÉCHETS 2023 : QUANTITÉS PRODUITES ET RECYCLÉES

1. Synthèse

Population de la Suisse au 31.12.2023 : 8'962'300
Population de la principauté de Liechtenstein au 31.12.2023 : 40'015
Total : 9'002'315

Déchets urbains totaux (Suisse et Liechtenstein)	6'027'000 t 669 kg/hab.
Déchets urbains incinérés (Suisse et Liechtenstein)	2'891'000 t 321 kg/hab.
Déchets urbains collectés séparément et recyclés (Suisse et Liechtenstein)	3'136'000 t 348 kg/hab.
Déchets incinérés dans les UIOM (Suisse et Liechtenstein, incl. importations) (déchets urbains, déchets de chantier, déchets industriels et commerciaux, boues d'épuration, déchets spéciaux) dont déchets urbains importés de l'étranger	3'921'000 t 351'000 t
Déchets spéciaux (Suisse et Liechtenstein)	1'814'000 t
Boues d'épuration décantées en vue de leur élimination (matière sèche 2021)	191'300 t

2. Présentation détaillée des déchets urbains collectés séparément et recyclés (Suisse et Liechtenstein)

Le tableau suivant expose, pour l'année 2023, les déchets urbains recyclables provenant des ménages et des petits commerces (artisanat) et collectés séparément dans les magasins et les centres de collecte des communes. Le taux de recyclage de 52 % résulte du rapport entre les déchets urbains collectés séparément et la totalité des déchets urbains. Les quantités sont relevées par les organisations en charge de la collecte et du recyclage, annoncées à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et publiées dans des rapports annuels ou sur des sites Internet. Elles recouvrent l'ensemble des territoires de la Suisse et du Liechtenstein.

En Suisse, des prescriptions légales imposent un taux minimal de recyclage pour les emballages de boissons en verre, en aluminium et en PET¹. Ce dernier est fixé dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons (RS 814.621) et doit être de 75 % au moins pour chaque matière d'emballage de boissons. À défaut, la Confédération peut instaurer le prélèvement d'une consigne. Ce taux minimal a été atteint en 2023.

Concernant les bouteilles en PET, le calcul du taux de recyclage est devenu plus difficile ces dernières années en raison du volume croissant des collectes de plastiques mélangés provenant des ménages. En effet, ces bouteilles se retrouvent parfois par erreur avec les plastiques mélangés et n'entrent donc pas dans le circuit du PET. Elles sont toutefois recyclées dans le cadre de la collecte des plastiques mélangés. D'après des estimations approximatives – la part de bouteilles en PET collectées avec les plastiques mélangés ne pouvant être mesurée –, le taux de recyclage effectif du PET pourrait être relevé de 1 à 2 %. Le taux de recyclage déclaré de 84 % correspond donc à la valeur la plus conservatrice.

Les emballages en verre présentent un taux de recyclage élevé. Celui-ci peut s'expliquer par différents facteurs : par exemple, de grandes quantités d'emballages réutilisables pourraient avoir été jetées en 2023 alors qu'elles étaient en circulation depuis plusieurs années. Il se peut aussi que la teneur en humidité et en matières étrangères des matériaux collectés ait augmenté, et que les stocks se soient réduits, ce qui a pu accroître la quantité de verre collecté par rapport au volume de vente. Par ailleurs, les importations privées, non déclarées en douane, ne sont pas prises en considération dans les statistiques.

Le net recul du taux de recyclage des piles peut s'expliquer par les ventes de piles au lithium, qui continuent d'augmenter. Comme ces piles ont une durée de vie beaucoup plus longue que les piles traditionnelles, elles ne sont pas encore arrivées dans le circuit du recyclage, ce qui entraîne un taux de recyclage plus faible.

	Quantité collectée / recyclée par habitant	Quantité collectée / recyclée totale	Taux
Papier (papier et carton)	126,8 kg	1'141'100 t	86 % ¹⁾
Biodéchets compostés ou méthanisés dans de grandes installations (sans les composts individuels et de quartier)	156,1 kg	1'405'000 t	-
Verre	37 kg	332'800 t	100 % ²⁾
<i>dont les bouteilles en verre</i>	32,9 kg	295'800 t	
Appareils électriques et électroniques	14,7 kg	132'100 t	-
Textiles	6,7 kg	60'400 t	-
Bouteilles PET	4 kg	35'600 t	84 % ²⁾
Fer-blanc (boîtes de conserve + couvercles)	1,3 kg	11'400 t	-
Emballages en aluminium	1,6 kg	14'500 t	91 % ²⁾
<i>dont les canettes</i>	1,5 kg	13'000 t	
Piles	0,4 kg	3'300 t	38 % ²⁾
Quantité totale recyclée (ménage et artisanat)		3'136'200 t	52 %

1) Taux de collecte

2) Taux de recyclage / récupération

² [Méthode de calcul du taux de recyclage \(taux de récupération\) des emballages pour boissons \(admin.ch\)](#)